



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

—
République Française
Département des Yvelines

—
Décision du 27 mai 2024 n°24/043
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

—
Objet : Signature du marché n°2024.02 relatif aux travaux de menuiserie extérieure et occultations dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école maternelle Salvador Allende

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1-1°, R2123-1-1° et R2123-4 ;

Considérant le besoin de la Ville relatif à la réalisation de travaux de menuiserie extérieure et occultations dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école maternelle Salvador Allende ;

Considérant que ce besoin avait fait l'objet du lot n°4 du marché n°2023.34 relatif aux travaux de réhabilitation de l'école maternelle Salvador Allende ;

Considérant que ce lot n°4 avait été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général par décision n°24/031 du 27 mars 2024, amenant la Ville à le relancer suivant une procédure adaptée ouverte ;

Considérant qu'à cet effet une consultation a été lancée par publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 28 mars 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur achatpublic.com, avec une date et une heure limites de remise des offres fixées au 18 avril 2024 à 12h00 ; qu'au terme de cette échéance trois (3) entreprises ont répondu à la consultation et dans les délais impartis ;

Considérant que l'analyse des offres réceptionnées a permis d'identifier une offre économiquement avantageuse telle que consigné dans le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **DE SIGNER** le marché n°2024.02 relatif aux travaux de menuiserie extérieure et occultations dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école maternelle Salvador Allende avec la société GDR COMPANY, sise 1 rue Faidherbe – 78800 HOUILLES pour un montant global forfaitaire de 301 086,00 € HT, soit 361 303,20 TTC, décomposé comme suit :

- Offre de base : 265 820,00 € HT, soit 318 984,00 € TTC
- Prestation Supplémentaire Alternative (PSA)– Remplacement des menuiseries extérieures de bois bossé en chêne : 35 266,00 € HT, soit 43 319,20 € TTC

Article 2 : Que le marché prenant effet à sa date de notification pour une durée allant de cette date au terme de la période de garantie de parfait achèvement des travaux ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général Adjoint et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 27 mai 2024

Publication effectuée le : 27 mai 2024

Exécutoire ce jour : 27 mai 2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON